**219C0440**
AV165

11 mars 2019

**Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)**

**PARROT**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 218C1926 du 3 décembre 2018**

La société Moneta Asset Management a effectué la déclaration d'intention suivante :

« La société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de ses fonds, agit seule. La société n'a pas l'intention d'apporter ses titres à l'offre. En cas d'issue positive de l'offre, la société Moneta Asset Management décidera, compte tenu du résultat de l'offre, notamment de son impact potentiel sur la liquidité prévisionnelle du titre PARROT, et au mieux des intérêts de ses fonds, d'apporter ou non tout ou partie des actions détenues par ses fonds à l'offre réouverte. »